



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 05.10.2026 et à l'occasion de la manifestation « BACKYARD TRAIL 2026 », le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur le CR109 à Koerich et Goebange.

Art.1 : Pendant la période du 24.10.2026 à 08:00h jusqu'au 25.10.2026 à 18:00h, la circulation sur le CR109 (rue Principale et rue de Goebange) à Koerich et à Goebange sera règlementée comme suit :

- a) Sens unique de Koerich en direction de Goebange, sur le tronçon compris entre l'intersection avec la rue de Steinfort à Koerich et l'intersection avec la rue Pierre Braun à Goebange ;
- b) Route barrée de la Montée Saint-Hubert et an der Hiel et Chemin de la Source ;
- c) Rue du Bois à Koerich : circulation interdite pendant les 15 premières minutes de chaque heure, du 24 octobre 2026 à 14h00 au 25 octobre 2026 à 15h00 inclus.
- d) Interdiction de stationner sur le parking réservé aux camping-cars, du 24 octobre 2026 à 14h00 au 25 octobre 2026 à 15h00 inclus.
- e) Interdiction de stationner sur le parking communal situé au 2, rue du Château, du 22 octobre 2026 à 08h00 au 27 octobre 2026 à 16h00 inclus.

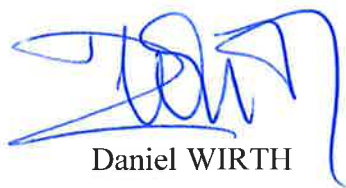
Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 05.10.2026

Pour le collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,


Daniel WIRTH



La Secrétaire


Nathalie REINERTZ